



PRIÈRE

DIX HEURES

L'Assemblée convient de procéder à la deuxième lecture du projet de loi 200 et au débat à l'étape de la deuxième lecture du projet de loi 207.

M. GAUDREAU propose la deuxième lecture et le renvoi en comité du projet de loi 200 — *Loi modifiant le Code de la route (sécurité accrue pour les cyclistes)/The Highway Traffic Amendment Act (Safer Traffic Conditions for Cyclists)*.

Il s'élève un débat.

M. GAUDREAU intervient.

M. HELWER pose des questions au député.

Le débat se poursuit.

M. HELWER intervient. M. GOERTZEN exerce son droit de parole jusqu'à 10 h 30 et le conserve pour la reprise du débat.

Conformément au paragraphe 31(8) du *Règlement*, le leader du gouvernement à l'Assemblée annonce que la proposition portant sur les progrès constants en matière de soins de santé, d'éducation et d'emplois sera examinée le mardi 15 mars 2016.

L'Assemblée reprend le débat sur la motion de M^{me} STEFANSON voulant que soit lu une deuxième fois et renvoyé en comité le projet de loi 207 — *Loi sur la participation du Manitoba au nouveau partenariat de l'Ouest/The Participation of Manitoba in the New West Partnership Act*.

Le débat se poursuit.

M. le *ministre* ALLUM, M. PIWNIUK et M. le *ministre* ASHTON interviennent. M. GAUDREAU exerce son droit de parole jusqu'à 11 heures et le conserve pour la reprise du débat.

L'Assemblée convient à l'unanimité de permettre au Comité du *Règlement* de l'Assemblée de se réunir le mercredi 9 mars 2016, à 15 heures, pendant qu'elle siège.

M^{me} LATHLIN présente la proposition suivante :

Proposition n^o 5 : Promotion de l'égalité entre les sexes et des droits des femmes

Attendu :

que le 8 mars 2016 marque la Journée internationale de la femme, qui représente non seulement une célébration des réalisations des femmes au niveau social, économique, culturel et politique, mais aussi un moment nous permettant de nous concentrer sur le travail qu'il reste à faire pour promouvoir leurs droits et leur bien-être;

qu'il y a un siècle, le Manitoba est devenu la première province canadienne à accorder le droit de vote à ses résidentes et à leur permettre de se faire élire;

que grâce au leadership des partenaires communautaires, du gouvernement ainsi que des Manitobains et Manitobaines, beaucoup de travail a été accompli depuis dans le but d'obtenir l'égalité entre les sexes;

qu'il y a encore du travail à faire et qu'il nous faut encore résoudre de nombreuses questions qui touchent les femmes de manière disproportionnée, telles que la pauvreté, l'accès à des services de garde d'enfants ainsi que la violence familiale et sexuelle;

que le gouvernement provincial œuvre à l'amélioration continue de la situation, notamment du fait qu'il a déposé le tout premier projet de loi au Canada accordant aux victimes de violence familiale le droit de s'absenter du travail sans craindre de perdre leur emploi, qu'il offre aux femmes l'accès à du soutien, tels que l'éducation, la formation et la garde d'enfants de qualité à prix abordable, dans le but de créer plus de débouchés pour qu'elles puissent se trouver de bons emplois et qu'il favorise des investissements intelligents et stratégiques en matière de services de soins de santé;

que le gouvernement provincial a également soutenu les revendications visant la tenue d'une enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées;

que l'opposition officielle a l'intention d'effectuer des mesures dangereuses de compression et de privatisation nuisant aux femmes du Manitoba, notamment la création d'un système de santé à deux niveaux et la privatisation de la garde d'enfants;

que les opinions extrêmement conservatrices du chef de l'opposition officielle sur des questions importantes, telles que l'égalité entre époux et le libre choix des femmes, ainsi que son attitude envers les femmes, représenteraient un pas en arrière pour le Manitoba,

il est proposé :

que l'Assemblée législative du Manitoba félicite ceux et celles qui ont participé collectivement à l'évolution des droits de la femme;

que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement provincial à continuer de travailler avec les Manitobains pour que les progrès se poursuivent au cours des 100 prochaines années.

Il s'élève un débat.

M^{mes} LATHLIN et DRIEDGER, M. SWAN, M^{me} ROWAT ainsi que M^{me} la ministre WIGHT interviennent. M^{me} MITCHELSON exerce son droit de parole jusqu'à midi et le conserve pour la reprise du débat.

TREIZE HEURES TRENTE

M^{me} STEFANSON propose la première lecture du projet de loi 208 — *Loi sur la responsabilité et la transparence en matière réglementaire/The Regulatory Accountability and Transparency Act* — dont l'objet a été indiqué.

M. GAUDREAU, *président du Comité permanent du développement social et économique*, présente le troisième rapport du Comité :

Réunion :

Le Comité s'est réuni le 7 mars 2016, à 18 heures, dans la salle 255 du palais législatif.

Questions à l'étude :

- Projet de loi 5 — *Loi sur la gestion des eaux de surface (modification de diverses lois visant la protection des lacs et des terres humides)/The Surface Water Management Act (Amendments to Various Acts to Protect Lakes and Wetlands)*;
- projet de loi 13 — *Loi modifiant la Loi sur l'administration scolaire (cadre stratégique sur l'éducation et l'histoire des Premières nations, des Métis et des Inuits)/The Education Administration Amendment Act (First Nations, Métis and Inuit Education Policy Framework)*;
- projet de loi 15 — *Loi modifiant la Loi sur les services à l'enfant et à la famille (reconnaissance des soins conformes aux traditions pour les enfants autochtones)/The Child and Family Services Amendment Act (Recognition of Customary Care of Indigenous Children)*;
- projet de loi 17 — *Loi sur l'Association des enseignants du Manitoba/The Manitoba Teachers' Society Act*;
- projet de loi 18 — *Loi sur la réconciliation/The Path to Reconciliation Act*.

Composition du Comité :

- M. le ministre ALLUM;
- M. BRIESE;
- M. GAUDREAU (président);
- M. HELWER;
- M^{me} la ministre IRWIN-ROSS;
- M^{me} la ministre MARCELINO (Logan);
- M. MARTIN;

- M. le *ministre* NEVAKSHONOFF;
- M. le *ministre* ROBINSON;
- M. WIEBE (vice-président);
- M. WISHART;

Substitution effectuée avant la réunion :

- M. HELWAR remplace M. EWASKO.

Exposés oraux :

Le Comité a entendu trois exposés des personnes mentionnées ci-après sur le projet de loi 5 — *Loi sur la gestion des eaux de surface (modification de diverses lois visant la protection des lacs et des terres humides)/The Surface Water Management Act (Amendments to Various Acts to Protect Lakes and Wetlands)* :

Greg Bruce
James Battershill
Alexis Kanu

Canards Illimités Canada
Keystone Agricultural Producers
Lake Winnipeg Foundation

Le Comité a entendu cinq exposés des personnes mentionnées ci-après sur le projet de loi 13 — *Loi modifiant la Loi sur l'administration scolaire (cadre stratégique sur l'éducation et l'histoire des Premières nations, des Métis et des Inuits)/The Education Administration Amendment Act (First Nations, Métis and Inuit Education Policy Framework)* :

Sharon Parenteau
James Wilson
Aimée Craft
Siobham Faulkner
Norm Gould

Manitoba Métis Federation
Treaty Relations Commission of Manitoba
Particulier
Particulier
Association des enseignants du Manitoba

Le Comité a entendu sept exposés des personnes mentionnées ci-après sur le projet de loi 15 — *Loi modifiant la Loi sur les services à l'enfant et à la famille (reconnaissance des soins conformes aux traditions pour les enfants autochtones)/The Child and Family Services Amendment Act (Recognition of Customary Care of Indigenous Children)* :

Billie Schibler et Judy Mayer (*avec le consentement du Comité*)

Régie des services à l'enfant et à la famille des Métis

Tara Petti

Régie du Sud (Southern First Nations Network of Care)

Brenda Watt et Bruce Unfreed au nom de Ron Monias (*avec le consentement du Comité*)

Régie des services à l'enfant et à la famille des Premières nations du nord du Manitoba

Lore Mirwaldt, c.r.

Particulier

Wallace McKay

Particulier

Chef Chris Baker

Particulier

Chef Jim Bear et Rhonda Kelly (*avec le consentement du Comité*)

South East Tribal Council

Le Comité a entendu l'exposé de la personne mentionnée ci-après sur le projet de loi 17 — *Loi sur l'Association des enseignants du Manitoba/The Manitoba Teachers' Society Act* :

Norm Gould

Association des enseignants du Manitoba

Le Comité a entendu deux exposés des personnes mentionnées ci-après sur le projet de loi 18 — *Loi sur la réconciliation/The Path to Reconciliation Act* :

Murray Sinclair
Aimée Craft

Particulier
Centre national pour la vérité et la réconciliation

Exposés écrits :

Le Comité a reçu l'exposé écrit de la personne mentionnée ci-après sur le projet de loi 5 — *Loi sur la gestion des eaux de surface (modification de diverses lois visant la protection des lacs et des terres humides)/The Surface Water Management Act (Amendments to Various Acts to Protect Lakes and Wetlands)* :

Joe Masi

Association des municipalités du Manitoba

Le Comité a reçu deux exposés écrits des personnes mentionnées ci-après sur le projet de loi 15 — *Loi modifiant la Loi sur les services à l'enfant et à la famille (reconnaissance des soins conformes aux traditions pour les enfants autochtones)/The Child and Family Services Amendment Act (Recognition of Customary Care of Indigenous Children)* :

Marcel Balfour
Cora Morgan

Assembly of Manitoba Chiefs
First Nations Family Advocate Office

Projets de loi étudiés et dont il a été fait rapport :

(N° 5) — *Loi sur la gestion des eaux de surface (modification de diverses lois visant la protection des lacs et des terres humides)/The Surface Water Management Act (Amendments to Various Acts to Protect Lakes and Wetlands)*

Le Comité a convenu de faire rapport de ce projet de loi sans amendement.

(N° 13) — *Loi modifiant la Loi sur l'administration scolaire (cadre stratégique sur l'éducation et l'histoire des Premières nations, des Métis et des Inuits)/The Education Administration Amendment Act (First Nations, Métis and Inuit Education Policy Framework)*

Le Comité a convenu de faire rapport de ce projet de loi sans amendement.

(N° 15) — *Loi modifiant la Loi sur les services à l'enfant et à la famille (reconnaissance des soins conformes aux traditions pour les enfants autochtones)/The Child and Family Services Amendment Act (Recognition of Customary Care of Indigenous Children)*

Le Comité a convenu de faire rapport de ce projet de loi sans amendement.

(N° 17) — *Loi sur l'Association des enseignants du Manitoba/The Manitoba Teachers' Society Act*

Le Comité a convenu de faire rapport de ce projet de loi sans amendement.

(N^o 18) — *Loi sur la réconciliation/The Path to Reconciliation Act*

Le Comité a convenu de faire rapport de ce projet de loi avec les amendements suivants :

Il est proposé que l'article 4 du projet de loi soit amendé par substitution, à la désignation de l'alinéa a), de la désignation a.1) et par adjonction de ce qui suit :

a) qui s'inspire des appels à l'action de la Commission de vérité et réconciliation ainsi que des principes établis dans la *Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones*;

Il est proposé que l'article 4 du projet de loi soit amendé par adjonction, après l'alinéa e), de ce qui suit :

f) qui veille à ce que les survivants de sévices subis dans les pensionnats participent à son élaboration.

Sur la motion de M. GAUDREAU, le rapport du Comité est déposé.

M^{me} IRVIN-ROSS, *ministre responsable de la Condition féminine*, fait une déclaration au sujet de la Journée internationale de la femme qui a lieu le 8 mars 2016.

M^{me} DRIEDGER et, avec le consentement de l'Assemblée, M. GERRARD font des observations sur la déclaration.

Conformément au paragraphe 26(1) du *Règlement*, M. CULLEN, M. le *ministre* CALDWELL ainsi que MM. PEDERSEN, MALOWAY et BRIESE font des déclarations de député.

Présentation et lecture de pétitions :

M. PEDERSEN — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter le gouvernement provincial à réparer et à rouvrir les routes provinciales secondaires n^{os} 415 et 416 afin de permettre une circulation convenable d'est en ouest dans la région d'Entre-les-lacs. (D. E. Voth, R. Willets, J. Klement et autres)

M. WISHART — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter le gouvernement provincial à tenir sa promesse envers les Manitobains et à présenter sans délai le budget final qu'il cache au public. (P. Harms, L. Hildebrant, J. Rempel et autres)

M. SMOOK — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter le gouvernement provincial à tenir sa promesse envers les Manitobains et à présenter sans délai le budget final qu'il cache au public. (S. Yatsko, S. Maxymowich, H. Mark et autres)

M^{me} DRIEDGER — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter le ministre responsable de l'Hydro-Manitoba à fournir immédiatement par écrit aux députés de l'Assemblée législative les critères et les raisons ayant justifié le choix du tracé privilégié pour le projet de ligne de transmission Minnesota-Manitoba, indiquant notamment si ce tracé constituait l'option présentant le moins d'inconvénients pour les résidents de Taché, de Springfield, de Sainte-Anne, de Stuartburn, de Piney et de La Broquerie. (J. Gibson, M. Vondeobaude, H. Lyss et autres)

M^{me} MITCHELSON — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter le gouvernement provincial à tenir sa promesse envers les Manitobains et à présenter sans délai le budget final qu'il cache au public. (C. McDougall, C. Thiessen, S. Fisher et autres)

M. SCHULER — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter le gouvernement provincial à améliorer la sécurité au passage piétonnier situé à l'intersection de la route provinciale à grande circulation n° 206 et de l'avenue Cedar à Oakbank, notamment en mettant en évidence des marques sur la chaussée afin de mieux indiquer l'emplacement des accotements et du passage et en installant une structure illuminée pour piétons. (R. Remillard, K. Lemoine, J. Levy et autres)

M. EWASKO — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin que les ministres des Services à la famille, de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur et de la Santé envisagent d'accorder du financement en vue d'éliminer la liste d'attente actuelle pour les services d'analyse appliquée du comportement. (F. Spence, P. Jundt, C. Pruden et autres)

M^{me} ROWAT — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter le gouvernement provincial à élaborer et à mettre en œuvre des services communautaires de traitement des lésions cérébrales — comprenant notamment des services de gestion de cas aussi appelés aide à la navigation, l'accès à des logements sûrs et abordables dans la collectivité, la présence d'un surveillant ou d'un assistant pour les programmes de réinsertion communautaire et un accès accru aux services de réhabilitation communautaire ainsi qu'aux services de transport, particulièrement pour les personnes habitant dans les régions rurales du Manitoba — et à prévoir, dans le cadre du modèle élaboré, un soutien financier et affectif à l'intention des familles et des autres aidants naturels. (J. Ledoux, J. Kingdon, D. Carter et autres)

M. CULLEN — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter le gouvernement provincial à tenir sa promesse envers les Manitobains et à présenter sans délai le budget final qu'il cache au public. (F. Wayte, R. Hunt, E. Drinkwater et autres)

M. PIWNIUK — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter le gouvernement provincial à tenir sa promesse envers les Manitobains et à présenter sans délai le budget final qu'il cache au public. (J. Dunfield, L. Dunfield, J. Cochrane et autres)

M. FRIESEN — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter le gouvernement provincial à tenir sa promesse envers les Manitobains et à présenter sans délai le budget final qu'il cache au public. (B. Grawberger, H. Grawberger, B. Smith et autres)

M. GRAYDON — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter le gouvernement provincial à tenir sa promesse envers les Manitobains et à présenter sans délai le budget final qu'il cache au public. (S. Bowman, S. Parago, C. Dick et autres)

M. HELWER — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter le ministre responsable de l'Hydro-Manitoba à fournir immédiatement par écrit aux députés de l'Assemblée législative les critères et les raisons ayant justifié le choix du tracé privilégié pour le projet de ligne de transmission Minnesota-Manitoba, indiquant notamment si ce tracé constituait l'option présentant le moins d'inconvénients pour les résidents de Taché, de Springfield, de Sainte-Anne, de Stuartburn, de Piney et de La Broquerie. (T. Pow, J. Arnold, M. Juce et autres)

M. EICHLER — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter le gouvernement provincial à tenir sa promesse envers les Manitobains et à présenter sans délai le budget final qu'il cache au public. (B. DeBaets, M. Martens, N. Desrochers et autres)

Avant la période réservée aux griefs, M. FRIESEN soulève une question urgente d'intérêt public et propose que, conformément au paragraphe 36(1) du *Règlement*, les affaires ordinaires de l'Assemblée soient mises de côté dans le but de permettre la discussion de la question portant sur le refus du gouvernement provincial de déposer un budget tel qu'il l'a promis.

M. FRIESEN, M. le *ministre* CHOMIAK et M. GERRARD (avec le consentement de l'Assemblée) interviennent sur l'urgence de la motion. Le président rend la décision suivante :

J'aimerais remercier les députés pour les conseils qu'ils ont bien voulu me donner sur la question de savoir si la motion proposée par le député de Morden-Winkler devrait faire l'objet d'un débat aujourd'hui.

J'aimerais noter que l'avis prévu au paragraphe 36(1) du *Règlement* a été donné.

Selon le *Règlement* et les usages de l'Assemblée, la question doit, d'une part, être urgente à un point tel que l'intérêt public exige un débat immédiat et elle ne doit, d'autre part, pouvoir être soulevée à aucun autre moment convenable.

Je n'ai aucun doute que cette question soulève de sérieuses inquiétudes pour les députés à l'Assemblée puisque l'examen des budgets est une responsabilité importante de la Législature.

J'ai écouté attentivement les arguments proposés et je ne suis pas convaincu que les affaires courantes de l'Assemblée doivent être mises de côté pour que cette dernière traite cette question aujourd'hui.

Je voudrais préciser qu'il existe d'autres occasions permettant aux députés de soulever cette question, notamment pendant la période des questions orales ou celle réservée aux déclarations de député ou encore au moyen d'un grief.

J'aimerais également noter que cette question anticipe sur le débat d'une autre motion inscrite au *Feuilleton*. L'alinéa 36(5)d) du *Règlement* prévoit qu'une motion urgente d'intérêt public « ne doit pas anticiper sur une affaire que l'Assemblée a déjà prévu d'étudier ». Une motion prévue pour les journées de l'opposition dont le contenu est très semblable à la question qui nous occupe est actuellement inscrite au *Feuilleton* au nom du député de Morden-Winkler.

C'est donc très respectueusement que je déclare la motion irrecevable à titre de motion urgente d'intérêt public.

Conformément à l'article 27 du *Règlement*, MM. CULLEN et PEDERSEN, M^{me} MITCHELSON, MM. BRIESE, EWASKO, GRAYDON, MARTIN et SCHULER ainsi que M^{me} STEFANSON formulent des griefs.

La séance est levée à 17 heures, et l'Assemblée ajourne ses travaux à demain, 13 h 30.

Le président,

Daryl Reid